



## **Note aux locataires**

# **Les numéros utiles en cas de violences conjugales et intrafamiliales !**

En Charente-Maritime, les dispositifs pour faire face aux violences conjugales et intrafamiliales sont toujours actifs pour aider femmes et enfants en détresse.

Les chiffres sont connus. Les violences conjugales augmentent du fait du confinement.

Pour aider à faire face à ces violences accentuées par le confinement, les victimes comme les membres de la famille, les amis, les voisins ou encore les témoins d'actes peuvent activer différents dispositifs mis en place par les autorités et les associations du département.

### **3919**

Du lundi au vendredi de 9h à 19h, le numéro national 3919 est destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage mais aussi aux professionnels.

### **Le 17 ou le 112**

La préfecture de Charente-Maritime rappelle que « Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées et interviennent dès lors qu'elles sont alertées par un appel téléphonique sur le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable ».

### **Par SMS au 114**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, par un simple SMS au 114, (numéro qui est normalement réservé aux personnes sourdes et malentendantes), les victimes peuvent se signaler aux autorités.

## Les pharmacies aussi

Depuis fin mars, les victimes peuvent se rendre dans toutes les pharmacies de quartier pour demander de l'aide et donner l'alerte. Les pharmaciens préviendront les forces de l'ordre qui ont reçu consigne d'être particulièrement attentif à ces appels. « Un code « masque 19 » permet de donner l'alerte au pharmacien dans le cas où le conjoint violent serait présent ».

## Les structures spécialisées

Avec le confinement, les associations sont en télétravail mais peuvent se déplacer ponctuellement. Elles assurent un suivi, un accompagnement et une écoute.

Le service d'aide aux victimes du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles (CIDFF 17) : **05 46 51 02 50**

L'accueil de jour de l'association Tremplin 17 :

- Royan au 05 46 39 04 00.
- Saintes au 05 46 74 43 21.
- St Jean d'Angély au 05 46 24 07 35.

## **arretonslesviolences.gouv.fr**

Les femmes violentées peuvent également se signaler auprès de leur médecin, gynécologue et thérapeute. Elles ont la possibilité de tchatter avec des policiers et des gendarmes sur le site internet <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> actif 24h/24 et 7j/7.

## La CLAP

Parmi ces dispositifs et un peu moins connue la CLAP, la Cellule de lutte contre les atteintes aux personnes du groupement de gendarmerie départementale de la Charente-Maritime, mise en place à La Rochelle le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Elle a pour mission de traiter avec plus d'efficacité les faits de violences au sein de la sphère familiale. La CLAP de Jonzac est en activité depuis le 16 mars dernier. Celle de Saintes le sera à partir de mi-mai.